

Concarneau, le 10/11/2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE :

APPEL A CANDIDATURES « CONSEILS DE QUARTIERS » DE BEUZEC-CONQ, LANRIEC, SABLES-BLANCS/KERAURET :

Dans le cadre de la politique de démocratie participative, la municipalité a relancé en octobre dernier, l'appel à candidatures pour les conseils de quartier. Des candidatures sont encore possibles pour les conseils de Beuzec-conq, Lanriec et Sables-Blancs/Kerauret .

Les personnes de ces secteurs souhaitant candidater pour intégrer le conseil de leur quartier, peuvent retirer à l'accueil de l'Hôtel de ville et des mairies annexes, un formulaire de candidature jusqu'à fin novembre 2020. Le document devra être complété puis retourné par mail à l'adresse citoyennete-democratie@concarneau.fr ou déposé par courrier à l'accueil de l'Hôtel de ville ou des mairies-annexes jusqu'au lundi 30 novembre 2020.

Les élections des conseils de quartier auront lieu à l'issue du confinement.

L'objectif des conseils de quartier est de permettre aux habitants qui souhaitent s'investir pour la commune, de participer à des réunions sur les grands enjeux de Concarneau, de découvrir le fonctionnement des instances municipales et communautaires, de donner leur avis sur des projets transversaux, menés par la municipalité et d'être force de propositions.

Le périmètre des conseils de quartier reste le même que précédemment, à savoir :

- Conseil de quartier de Beuzec-Conq,
- Conseil de quartier du Centre Ville (intégrant le Centre Ville, Kérandon, Le Lin),
- Conseil de quartier de Lanriec,
- Conseil de quartier Le Passage-le Cabellou(intégrant les quartiers de Douric Sud, Le Cabellou, Le Passage, Le Rouz, Le Porzou et Douric Nord),
- Conseil de quartier des Sables Blancs (intégrant Les Sables Blancs, Lana-dan, Kerauret, Kergoben, Le Zins, Kernéac'h).

Le nombre de conseillers par quartier est limité à 15 personnes et le mandat est de 3 ans, renouvelable 1 fois. Parmi ces 15 membres, un (e) président(e) et un(e) ou de(s) vices-président(e)s seront élus.

